

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Villenauxe-la-Grande

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

Date de la convocation : 23 septembre 2019

Date d'affichage : 2 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Paul BUJAR, maire.

Présents : ABT Catherine, BUJAR Paul, CARPANESE Barbara, COLIN François, FRANCOIS Eddie, GARNIER Bernadette, GRAMMAIRE Elise, GUERIN Alain, GUERINOT Damien, GUILLOT Francis, JOSSET Patrice, JOZY Nicole, LEGRAS Nicole, LEREDOTTE Sylvie, MATHIAS Jean Yves, POIRETTE Christian, WAIBEL Jean Louis

Représentés : LAMORIL Bernard par CARPANESE Barbara, ROUSSEL Jean Claude par BUJAR Paul

Absents : DONGO Valérie, SERRIER Vincent

Secrétaire : Madame JOZY Nicole

A la demande de M. le Maire, un instant de recueillement a été observé pour honorer la mémoire du Président CHIRAC récemment décédé.

Puis M. le Maire a soumis à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la dernière séance qui s'est tenue le 6 juin 2019. Le compte-rendu n'ayant pas fait l'objet de remarque particulière a été adopté à l'unanimité.

M. le Maire propose de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1 - Réalisation du prêt et ouverture d'une ligne de trésorerie pour le financement de la maison médicale : Rapporteur : Mme Garnier					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17+2	17	1 M. Guillot	0	1 M. Waibel

Monsieur le Maire informe l'Assemblée sur l'avancement des travaux en cours. Il convient de réaliser un prêt pour leur financement, soit 650 000 €.

Dans l'attente de la mise à disposition des subventions, il convient, également, d'alimenter une ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 € pour faire face aux dépenses engagées.

M. COLIN a demandé des précisions sur la mise à disposition d'un prêt à court terme.

Le rapport a été adopté.

2 - Fixation du prix du m3 d'eau potable et de la redevance Assainissement (Abonnés de la commune - Plessis Barbuise - Centre de Détention) - Rapporteur : Mme Garnier					
Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+2	19	0	0	0

La proposition de maintenir les prix, sans augmentation pour les consommateurs, a été adoptée à l'unanimité.

3 - Contribution des services Eau et Assainissement aux charges de fonctionnement et du Personnel - Rapporteur : Mme Garnier					
Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+2	19	0	0	0

Le rapport précisant la participation des Agents de la Commune au fonctionnement des services Eau et Assainissement n'a pas fait l'objet de remarques particulières. Il a été décidé d'évaluer la contribution de ces services à 100 000 €.

Adopté à l'unanimité.

4 - Poursuite de la procédure d'expropriation des immeubles rue de la Gare - Rapporteur : M. BUJAR					
Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+2	17	1 M. Waibel	1 Mme Abt	0

M. **BUJAR** a rappelé les démarches engagées à l'encontre du propriétaire des immeubles en ruines menaçant la sécurité publique.

Il est précisé dans le rapport que la procédure d'expropriation doit s'appuyer sur un projet d'intérêt général, projet qui doit être suffisamment précis pour permettre au Juge des expropriations de se prononcer. Dans son rapport, M. le Maire a justifié sa demande par la présentation d'un projet de **MAISON POUR TOUS**, destinée aux Associations locales, pour une estimation globale de 996 605 €.

La proposition a été adoptée.

5 - Urbanisme : modification du Plan Local d'Urbanisme - Rapporteur : M. BUJAR					
Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	
17	17+2	8	6 MM Colin, Grammaire, Guérinot, Legras, Waibel, Abt	5 MM Carpanese, François, Guillot, Jozy	

Après avoir entendu M. le Maire dans ses explications justifiant la modification du PLU, différentes réactions se sont faites entendre :

M. **WAIBEL** a rappelé que cet acte administratif n'était pas neutre pour la Collectivité et devait faire l'objet d'une réflexion préalable pour en mesurer toutes les conséquences. D'autre part, M. **WAIBEL** a fait valoir qu'il n'est pas dans les usages de modifier un PLU en fonction d'un intérêt particulier.

Coût de l'opération pour la Collectivité : 4 080 €

MM. **COLIN, GUERINOT, LEGRAS** ont émis des réserves sur ce dossier, considérant l'intérêt du projet mais regrettant les conséquences financières supportées par la Commune et le fait d'avoir été mis devant un « fait accompli ».

Suite à la décision prise, M. **WAIBEL** a souligné que cette mesure particulière allait créer un fâcheux précédent.

La proposition a été adoptée.

6 - Aménagement de la rue des Abattoirs - Rapporteur : M. MATHIAS					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17+2	19	0	0	0

La rue des Abattoirs est en mauvais état. M. **MATHIAS** a sensibilisé l'assemblée sur la nécessité d'une remise en état partielle selon une technique particulière pour en réduire le coût, compte tenu du trafic quotidien (desserte des pompiers, accès aux équipements sportifs etc...) pour un montant estimé de 22 140 €.

Proposition adoptée à l'unanimité.

7 - Eglise St Pierre St Paul : remise aux normes du coffret de sécurité - installation cloches - Rapporteur : M. MATHIAS					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17+2	19	0	0	0

Lors de la visite annuelle de l'installation, il a été constaté que le coffret électrique existant ne répondait plus aux normes de sécurité.

En conséquence, il a été proposé de confier à l'entreprise BODET la réalisation des travaux nécessaires pour un montant de 5 500 €.

M. **FRANCOIS** a demandé si un appel d'offres avait été lancé. M. **MATHIAS** a répondu que ce type de travaux était réalisé par une entreprise très spécialisée.

M. **COLIN** a rappelé la nécessité de réaliser des « colonnes sèches » pour prévenir tout risque d'incendie.

Adopté à l'unanimité.

8 - S.D.D.E.A. : approbation des modifications statutaires - Rapporteur : M. BUJAR					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17+2	19	0	0	0

Il a été donné lecture aux conseillers municipaux d'une proposition de modification des statuts du SDDEA formulée lors de l'assemblée générale de cet organisme, le 27/06/2019, relatives aux nouvelles conditions de représentation, fixées par le Législateur.

Proposition adoptée à l'unanimité.

9- Adoption d'une motion relative à l'organisation territoriale de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie - Rapporteur : M. BUJAR					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17+2	19	0	0	0

Il a été fait lecture d'une motion dont l'objet est de conforter l'action du SDEA au service des collectivités adhérentes.

Adopté à l'unanimité.

10 - Entretien des lits de roseaux de la station d'épuration					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17+2	19	0	0	0

Dans le cadre des opérations de maintenance concernant la station d'épuration, il est proposé d'engager des travaux de curage des lits de roseaux pour un montant estimé de 14 797.20 €.

M. **COLIN** a souligné les difficultés de circulation en fonction des travaux environnants pour l'évacuation des boues. M. **MATHIAS** se rapprochera des responsables pour évoquer ces problèmes.

Adopté à l'unanimité.

11 - Remplacement du variateur de la pompe du surpresseur et d'une pompe - Rapporteur : M. MATHIAS					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17+2	19	0	0	0

Les conseillers municipaux ont émis un avis favorable pour le remplacement d'une pompe à saumure : coût : 1 760 € (station de pompage eau potable) et d'un variateur pour le surpresseur de Dival : coût : 2 493.81 €.

Adopté à l'unanimité.

12 - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier - Rapporteur : M. BUJAR					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17+2	19	0	0	0

Pour répondre à un besoin ponctuel, en particulier celui d'assurer l'entretien de la voirie et la mise en place du fleurissement, il a été proposé de recruter un agent contractuel pour une durée de six mois.
Adopté à l'unanimité.

13 - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité - Rapporteur : M. BUJAR					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17+2	19	0	0	0

Il a été proposé de recruter un agent contractuel pour la durée de l'année scolaire pour assurer le service périscolaire et la restauration scolaire.
Adopté à l'unanimité.

14 - Modification du règlement de la cantine et de l'accueil collectif de mineurs					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17+2	19	0	0	0

Comme suite à la scolarisation obligatoire des enfants dès l'âge de trois ans, il convenait d'aménager les dispositions du règlement pour leur accueil en milieu scolaire et l'accès au restaurant scolaire.
Adopté à l'unanimité.

D'autre part, Mme **GRAMMAIRE** a demandé l'état d'avancement du projet concernant le changement des fenêtres dans le groupe scolaire. M. **BUJAR** lui a répondu qu'il était en quête d'un maître d'œuvre pour l'élaboration du marché public et le suivi des travaux. Mme **CARPANESE** s'est proposée pour une mise en relation avec une de ses connaissances.

Mme **GRAMMAIRE** a également évoqué la réfection des cours de récréation. M. **BUJAR** lui a répondu, s'appuyant sur les conclusions d'un technicien venu sur place, que l'état des cours ne nécessitait pas une réfection lourde mais un simple entretien de surface.

15 - Renouvellement du contrat de maintenances avec la société Hendress+Hauser					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17+2	19	0	0	0

Les conseillers municipaux ont adopté le renouvellement du contrat de maintenance avec la société Hendress+Hauser à l'unanimité.

Intervention de M. COLIN suite à une mise en cause

M. **COLIN** a tenu à manifester son émotion suite à une mise en cause de membres du conseil municipal, en des termes peu amènes, par M. **POIRETTE**, demandant à M. le Maire de démettre de ses fonctions d'adjoint au Maire, M. **POIRETTE**.

M. le Maire n'a pas souhaité commenter cet incident et a invité les conseillers municipaux à plus de retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a levé la séance à 22 heures.

Fait à VILLENAUXE LA GRANDE, les jours, mois et an susdits

La Secrétaire de séances

Le Maire,

Nicole JOZY

Paul BUJAR